

Etablissements

C'est quoi le LM

Circulaire et
critères
d'orientation

Diplômes LM

Dates
Importantes

Documents à
fournir

Autres Diplômes
universitaires

ONOU

Etablissements
hors MESRS

Je peux m'inscrire dans un établissement de l'enseignement supérieur si :

Je suis titulaire d'un
Baccalauréat 2018
délivré par l'Education
Nationale

Je suis titulaire d'un
Baccalauréat
spécifique 2018
(Lycée Bouâmama)

**Possibilités
d'inscription**

Je suis titulaire d'un
Baccalauréat antérieur
à 2018

Je suis titulaire d'un
Baccalauréat étranger
2018, soumis à
équivalence

Les établissements de l'Enseignement Supérieur, Quelle différence entre : Université, Centre Universitaire et Ecole?

Université : établissement avec de grands effectifs d'étudiants, répartis dans des facultés et des départements. Plusieurs domaines et filières de formation proposés, ainsi que des formations en sciences médicales et vétérinaires.

On peut y dispenser des Filières à Recrutement National, des Masters à Coursus Intégré de Licence (avec des moyennes d'accès élevées) ou des licences professionnalisantes

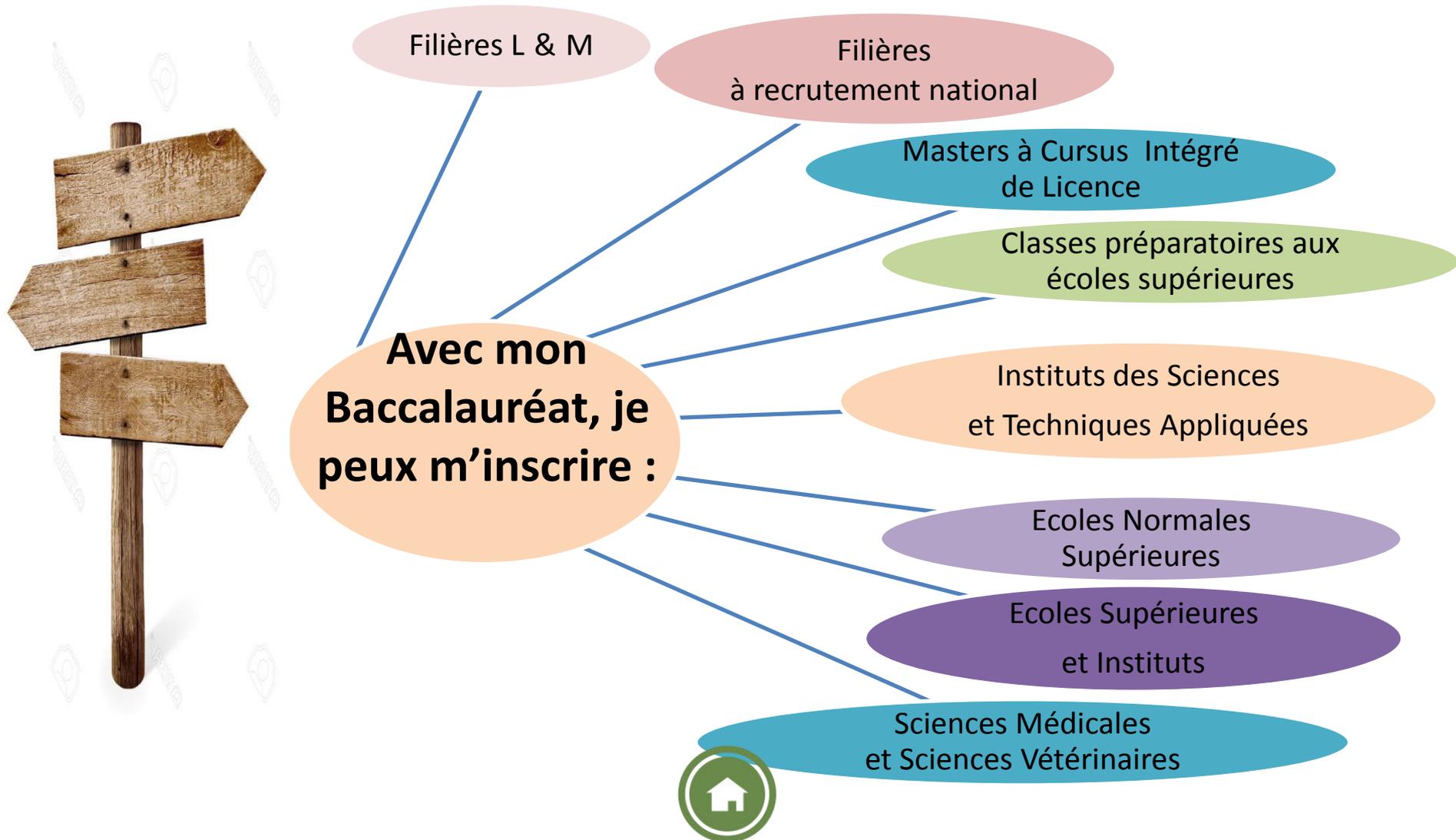
Les universités peuvent également abriter un Institut des Sciences et Techniques Appliquées (**Licences Professionnalisantes**)

Centre Universitaire : établissement dispensant diverses formations avec un effectif d'étudiants relativement important, répartis dans des instituts et des départements.

Ecole Supérieure : établissement avec un effectif d'étudiants réduit, répartis dans des départements. Des Moyennes d'accès élevées exigées et des formations mono disciplinaires ciblées



Quelles sont mes possibilités d'inscription dans un établissement de l'enseignement Supérieur?



Notions de base à connaître sur le Système Licence – Master

Licence - Master

- Système de formation supérieure structuré en deux (02) cycles : Licence et Master. Les formations se déclinent en domaines, filières et spécialités dispensées semestriellement et organisées en Unités d'Enseignement capitalisables et transférables.

Le Semestre

- Durée périodique de l'enseignement. fixée en moyenne à 14 semaines.

Le domaine

- Axe ou discipline de formation. Il se décline en filières et chaque filière en spécialités.

La filière

- Subdivision d'un domaine. Elle détermine la spécificité d'une formation mono ou pluridisciplinaire.

La Spécialité

- Subdivision de la filière. Elle précise le parcours de formation et les compétences à acquérir par l'étudiant.

L'Unité d'Enseignement

- Est composée d'une ou plusieurs matières dispensées sous différentes formes d'enseignement : cours, TD, TP, travail



Notions de base à connaître sur le Système Licence – Master

Les Coefficients

Mesurent et pondèrent l'importance d'une matière dans une Unité d'Enseignement donnée par rapport aux autres matières composant l'unité d'enseignement.



Les Crédits

Expriment le volume de travail nécessaire à l'étudiant pour maîtriser des connaissances données dans une unité d'enseignement. Un crédit est estimé à 20 - 25 heures de travail (présentiel + travail personnel).
Un semestre se compose de 30 crédits.



Les crédits sont capitalisables

Cela signifie que toute validation d'une Unité d'Enseignement ou d'une matière entraîne l'acquisition définitive des crédits correspondants.



Les crédits sont transférables

Signifie que l'étudiant qui en dispose peut les faire valoir dans un autre parcours de formation (sous réserve d'acceptation par l'équipe de formation d'accueil).



Chaque semestre comprend 30 crédits. Chaque diplôme correspond à la capitalisation de :

180 crédits pour la Licence

120 crédits supplémentaires pour le Master



La Circulaire relative à la Préinscription et à l'orientation des nouveaux bacheliers, interactive

Me permet de m'informer sur :



• Les conditions d'accès aux établissements de l'enseignement supérieur

• Les filières de formation dispensées dans les établissements universitaires

• Les procédures de préinscription en ligne

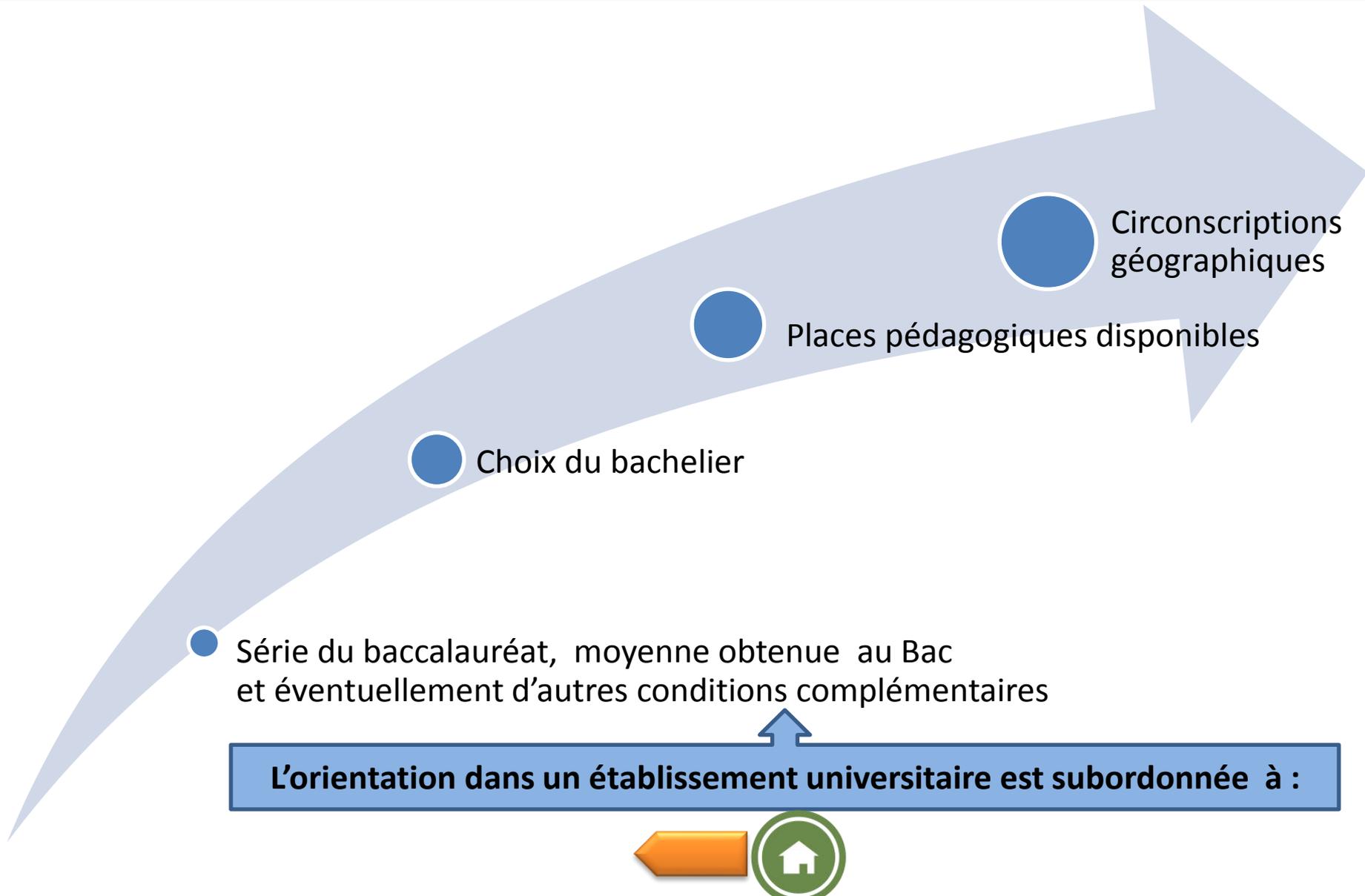
• Les procédures d'inscription dans les établissements universitaires des titulaires d'un baccalauréat spécifique (Lycée Bouâmama)

• Les procédures de demande d'équivalence et d'inscription dans les établissements universitaires pour les titulaires d'un baccalauréat étranger

• Les formations dispensées dans les établissements de formation supérieure relevant d'autres départements ministériels



Je m'informe sur les critères d'orientation



Dates importantes à retenir pour les bacheliers 2018 soumis aux procédures d'inscription en ligne

Procédures d'inscription	Dates
<ul style="list-style-type: none"> - Portes ouvertes sur les universités: du 24 au 30 juillet 2018 - Exploitation des résultats du baccalauréat pour déterminer les moyennes nationales minimales de certaines filières pour participer au classement et parution de la circulaire ministérielle additive dédiée aux inscriptions universitaires 	
Préinscriptions (Etape 1)	
Préinscriptions	Du 26 au 30 juillet 2018
Traitement informatique	Du 31 juillet au 07 aout 2018
Résultats des affectations	07 aout 2018 au soir
Confirmation ou réorientation et tenue des tests pour les filières concernées (Etape 2)	Du 08 au 12 aout 2018
Deuxième traitement informatique pour les cas concernés par la réorientation, suivants: <ul style="list-style-type: none"> - Choix (0) - Echec au test - Non satisfaction de l'affectation au 4^{ème} choix 	Du 13 au 15 aout 2018
Ouverture du portail de l'hébergement	Du 08 au 15 aout 2018
Etape 3: inscription définitives + dépôt de dossiers des œuvres universitaires (bourse et transport)	Du 02 au 06 septembre 2018
Etape 4: traitement des cas exceptionnels au niveau des établissements universitaires via PROGRES	Du 02 au 27 septembre 2018



COMMENT ME PRÉINSCRIRE **EN LIGNE** ET M'INSCRIRE DANS UN ÉTABLISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Je consulte la circulaire d'orientation des nouveaux bacheliers 2018 dans sa version numérique, l'application «TESDJILCOM» est disponible dans les sites:

www.mesrs.dz, www.esi.dz,
www.orientation.esi.dz,
www.bac2018.mesrs.dz

Après l'annonce des résultats du baccalauréat et leur exploitation, les moyennes nationales minimales de certaines filières seront déterminées qui me permettront de participer au classement (parution de la circulaire ministérielle additive)
24 et 25 juillet 2018

J'introduis 04 choix dans ma fiche de vœux à condition d'y insérer une filière de licence
Du 26 au 30 juillet 2018

Résultats de l'orientation
07 aout 2018 au soir

Résultats de la réorientation le
15 aout 2018

J'introduis 04 nouveaux choix en respectant la condition d'insérer une filière licence, si je suis dans les cas suivants:
- Choix (0)
- Echec dans un test
- Non satisfait de l'affectation au 4^{ème} choix
du **08 au 12 aout 2018**

Inscriptions définitives + dépôt du dossier des œuvres sociales (bourse et transport): du **02 au 06 septembre 2018** avec réouverture du portail d'hébergement

Réorientation

Confir-
mation
ou
réorie-
ntation

Confir-
mation

- Confirmation en ligne du **08 au 12 aout 2018**
- Ouverture du portail d'hébergement du **08 au 15 aout 2018**

Traitement des cas exceptionnels au niveau des établissements universitaires via le système PROGRES du **02 au 27 septembre 2018**



Si je suis titulaire d'un **Baccalauréat spécifique (Lycée Bouâmama)** Pour m'inscrire dans un établissement de l'enseignement Supérieur :

*Je consulte la Circulaire d'orientation des nouveaux bacheliers 2018 au format numérique
Application « TESDJILCOM 2018» (www.mesrs.dz, www.orientation.esi.dz)*

Je positionne la série de mon baccalauréat par rapport aux séries de baccalauréat
délivré par le Ministère de l'Education Nationale

- Avec ma Série du BAC, ma moyenne générale et mes notes obtenues au BAC,
- Les Conditions d'accès stipulées dans la circulaire de préinscription et d'orientations de bacheliers,
- Les Moyennes minimales d'accès aux différentes formations consultables sur le site Web du MESRS

www.mesrs.dz

Pour parachever mon inscription dans un établissement universitaire, je me connecte au site dédié:

<https://progres.mesrs.dz/webetrangers>

<http://progres.mesrs.dz/webetrangers>



Si je suis citoyen algérien titulaire d'un **Baccalauréat étranger**, pour m'inscrire dans un établissement de l'enseignement Supérieur :

Je dois avant tout demander une équivalence de mon baccalauréat, **EN LIGNE**
(site Web: www.mesrs.dz)

- Avec ma Série du BAC, ma moyenne générale et mes notes obtenues au BAC,
- les Conditions d'accès stipulées dans la circulaire de préinscription et d'orientations de bacheliers,
- Et les Moyennes minimales d'accès aux différentes formations consultables sur le site Web du MESRS « www.mesrs.dz »,

Pour parachever mon inscription dans un établissement universitaire, je me connecte au site dédié:

<https://progres.mesrs.dz/webetrangers>

<http://progres.mesrs.dz/webetrangers>



Si je suis titulaire d'un **Baccalauréat antérieur à 2018**, pour m'inscrire dans un une inscription universitaire

Je postule si je n'ai jamais bénéficié d'inscription universitaire avant 2018

Avec ma série du BAC, ma moyenne générale et mes notes obtenues au BAC
(+ Equivalence pour baccalauréat étranger)

Je m'informe sur les conditions d'accès stipulées dans la circulaire de préinscription
et d'orientations des bacheliers
et sur les moyennes minimales de l'année d'obtention de mon Bac

Je choisis une formation dans un établissement universitaire

Je m'inscris définitivement à l'université (**dates limites d'inscription fixées du 02 qu 27 septembre 2018**)



Documents à fournir pour l'inscription définitive

L'original du relevé de notes du baccalauréat
(faire plusieurs copies pour ton usage personnel ultérieur)

Deux (02) photos d'identité

Le reçu de versement des droits d'inscription fixé à **200 DA**



Les domaines de formation en Licence et en Master

14 domaines de formation :

- ✓ Sciences et Technologies
- ✓ Sciences de la Matière
- ✓ Mathématiques et Informatique
- ✓ Sciences de la nature et de la Vie
- ✓ Sciences de la Terre et de l'Univers
- ✓ Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales
- ✓ Droit et Sciences Politiques
- ✓ Lettres et Langues Etrangères
- ✓ Sciences Humaines et Sociales
- ✓ Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
- ✓ Arts
- ✓ Langue et Littérature Arabes
- ✓ Langue et Culture Amazighes
- ✓ Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville

Bac + 3 ans

Licence
(3 ans)

Bac + 5 ans

Master
(2 ans)

Licence
(3 ans)



Les Diplômes du Système Classique

Diplômes en Sciences Médicales

Docteur en Sciences Médicales (DESM)



Docteur en Médecine



Docteur en Médecine Dentaire



Docteur en Pharmacie

Diplôme d'Etudes Médicales
Spéciales (DEMS)



Les diplômes du Système Classique

Ecoles Supérieures et Instituts



Docteur Vétérinaire

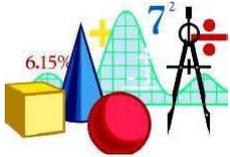


Master



Les Diplômes du Système Classique

Ecoles Normales Supérieures (E.N.S.)



Professeur de l'Enseignement Secondaire



Professeur de l'Enseignement Moyen



Professeur de l'Ecole Primaire



Office National des Œuvres Universitaires (<http://www.onou.dz>)

Parallèlement aux opérations d'orientation et de confirmation des affectations, la date d'ouverture de la plateforme d'hébergement est fixée :

du 08 au 15 aout 2018

L'ONOU a pour mission , à travers ses directions des œuvres (DOU) et de résidences universitaires, de garantir ce qui suit:

- ❖ La bourse
- ❖ L'hébergement
- ❖ La restauration
- ❖ Le transport
- ❖ Les activités scientifiques, culturelles et sportives
- ❖ La prévention sanitaire



Documents à fournir pour la demande de bourse:

Les bourses: Tout étudiant inscrit dans un domaine ou une filière de formation de l'enseignement supérieur bénéficie d'une bourse d'études universitaire, durant tout son cursus, fixée à 4500 DA, 3600 DA ou 2700 DA, selon le revenu annuel global des parents. Elle est versée chaque trimestre.

Dossier de bourse :

- 1- Formulaire des renseignements délivré par l'administration
- 2- Copie du Bac
- 3- Copie du certificat de scolarité pour l'année universitaire en cours
- 4- Chèque barré du compte courant de l'étudiant
- 5- Relevé des émoluments des parents



Documents à fournir pour la demande d'hébergement :

L'hébergement : L'accueil des étudiants au sein des résidences universitaires se fait selon les capacités d'accueil de chaque ville universitaire (campus). D'autre part, ne bénéficient de l'hébergement que les étudiants demeurant à 50 km et plus pour les garçons, du lieu de leur inscription pédagogique et à 30 km et plus pour les filles.

Dossier d'hébergement :

- 1- Copie du certificat d'inscription
- 2- Deux certificats médicaux (médecine générale et physiologie).
- 3- Quatre (04) photos d'identités.
- 4- Certificat de résidence.



Autres services assurés par l'ONOU

La restauration

- Tout étudiant, externe ou résident, bénéficie d'un repas au sein des restaurants universitaires en présentant uniquement sa carte d'étudiant ou sa carte de résident. Les restaurants universitaires sont repartis dans les établissements de l'enseignement supérieur et les résidences universitaires.

Le transport

- Le transport universitaire est une autre mission à l'adresse de l'office national des œuvres universitaires. Il est garanti pour tous les étudiants, assurant ainsi le relai entre les résidences universitaires et les établissements de l'enseignement supérieur. L'étudiant est appelé à verser une cotisation annuelle et symbolique.

Les activités scientifiques, culturelles et sportives

- Les résidences universitaires sont dotées d'infrastructures, de moyens nécessaires à la création de clubs et d'associations afin de pratiquer les activités scientifiques, culturelles et sportives. Comme il a été mis à la disposition des étudiants des bibliothèques, des salles de révision et des cybers nets gratuits, gérés par les étudiants résidents.

La prévention sanitaire

- Les résidences universitaires disposent de structures et moyens sanitaires nécessaires, afin de préserver les étudiants résidents de tous les risques



Les établissements hors MESRS

La circulaire fait état des possibilités d'inscription dans:

- les établissements relevant d'autres secteurs ministériels et sous tutelle pédagogique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- les établissements de formation supérieure, privés,

La circulaire contient aussi les informations suivantes :

- liste des établissements sous tutelle,
- liste des établissements de formation supérieure, privés,
- les formations dispensées dans ces établissements,
- les conditions d'accès,
- les sites web de ces établissements, pour plus d'information.

